

TEST COVID, INFO !

Nous savons « **enfin** » combien coûtera un test, à partir du 15 Octobre prochain !



Covid-19 rapide test

MédiaChartres, relais la publication de notre confrère, le **Huffingtonpost** !

https://www.huffingtonpost.fr/entry/tests-anti-covid-pcr-a-44-euros-antigeniques-22-euros-15-octobre_fr_615e94b5e4b015457dcbf134

Et

https://www.huffingtonpost.fr/entry/tests-payants-et-pass-sanitaire-quel-prix-coutera-la-vie-sociale-aux-non-vaccines_fr_615eacd7e4b08d08062e46e8

Certainement, de quoi créer de nouvelles polémiques ?

Serge Maloude

Pour plus d'infos: Chartres/ Orléans 02 38 77 33 33 OU 02 38 77 32 32

CHARTRES BAT DES RECORDS ... D'IMPÔTS !



Chartres se distingue « encore », notre confrère, le magazine **Capital** a publié le classement des villes où la **taxe foncière** a connue la plus forte hausse pour **l'année 2021**, et Chartres est ... **dans le Top 3 !**

<https://www.capital.fr/immobilier/taxe-fonciere-2021-decouvrez-le-taux-vote-dans-votre-commune-1403880>

Alors même, que certains « locataires » de la Mairie nous expliquent chaque mois, dans les supports de la Ville « magazines et divers », que les impôts ne font que baisser depuis des décennies et d'ajouter, (que d'après eux) **Chartres** est « **LA** » Ville ou il fait le mieux « **bon de vivre** » ? le jardin d'Éden !



MédiaChartres, pense qu'il est temps de modifier ce type d'argumentaire car, pas sur que beaucoup de personne se laisse désormais convaincre aussi facilement, **après ces fracassantes révélations ?**

Et de nous expliquer, que pour pouvoir rembourser les emprunts contractés, il n'y avait pas d'autre solution (...) mais à savoir à quoi ont réellement servis ces emprunts, **au bien être des résidents ?**

Non, mais à financer principalement des projets immobiliers somptueux ayant des coûts pharaoniques et aux budgets, trop souvent, très mal méprisés et proche de l'amateurisme ou du débutant.



Des dépenses (toujours selon eux), indispensables au développement et rayonnement de la Ville (voir, une question de survie ?).

MédiaChartres, constate aujourd'hui, que cela à conduit la Ville, tout droit dans une impasse et que ce sont les contribuables qui vont devoir payer le gigantisme des frasques de ces inconscients.

Un endettement considérable pour chaque habitants, et pour très longtemps.

Mais attendons (avec impatience), les explications du « **Maître des comptes** » dans le cadre des prochaines réunions publiques, façon **Harry Potter**, diplômé de Poullard (?)

De bien belles soirées en perspectives (...)

x



Martine Leroy



x **Flyer distribué par la Ville**

MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT ... !

CHARTRES
VOTRE **VILLE**
#211 SEPTEMBRE 2021 | chartres.fr



VOTRE **AGGLO**
LE MAGAZINE DE CHARTRES MÉTROPOLE - #79 - NOVEMBRE 2019



Lorsque **MédiaChartres** a rencontré **Monsieur le Maire de Chartres** au mois de **mai 2020**, nous lui avons suggéré de laisser **une page complète à l'expression libre de ses administré(e)s dans le magazine mensuel** « **VotreVille** » pour des sujets qui leur tiennent à cœur.

Sur l'instant (la scène se déroule un après-midi, Place des Halles) **Il trouve l'idée excellente et promet de la mettre en application, sans plus attendre, dès le prochain numéro !**

Mais, les numéros se suivent et se ressemblent, et toujours pas de pages destinées à l'expression libre, « **Just an illusion** »

La mémoire du Maire serait-elle altérée, nous sommes très inquiets ?

Car à bien y réfléchir, le magazine « **VotreVille** » n'est pas financé par; des subventions, d'éventuels Sponsors, la publicité et encore moins sur des fonds propres, non bien évidemment, ce sont SEULEMENT et TOUJOURS les contribuables qui règlent la facture tous les mois.

Alors en toute logique, si « **VotreVille** » était un outil public et démocratique, chacun devrait pouvoir au minimum: avoir un droit de regard et en être un peu auteur, et non ... un simple lecteur !

Ou faut-il en déduire, que ce 'magazine', ne serait qu'une vitrine de promotion, d'auto-satisfaction, de congratulations voir même . . . de propagande pour certains sujets ou personnes, ce serait alors un abusé, n'est-ce pas ?

Pour **MédiaChartres**, accueillir l'expression des citoyens serait la preuve à minima et bienvenue pour justifier le choix du Nom: « **VotreVille** » et non, « **Notre magazine** » (...)

Cela vaut bien entendu pour la **Ville de Chartres**, mais aussi pour toute son Agglomération « **VotreAgglo** » , idem pour le

Département et « **L'Eurélien** » !

Clara Hirsch

LA PASSERELLE . . .

La Ville de Chartres était très fière de dévoiler son nouveau « gadget pour adultes et enfants gâtés et adeptes d'**Indiana Jones** ...

Un parcours/jeu « accrobranche », reliant **la butte des Charbonniers** au **Parc André Gagnon**.



Un divertissement qui ne vise certainement pas la classe « **économiquement faible** » car, avec des tarifs proches du 'prohibitif' (**allant de 16 à 28 euros**) la sélection s'opère très (trop) vite.

Un projet qui à certainement été financé par des fonds Publics (?)

Pour un retour sur investissement limité, 8 mois de l'année au

mieux et « par beau temps » .

MédiaChartres, attire l'attention des **Services Techniques**, sur l'état de délabrement avancé de la passerelle (rouille).

Mais, comme toujours et à l'habitude, à chacun ses priorités, non ?



Martine Leroy

L'ÉCOLE DE « LA BALLADE DES PAUVRES PENDUS » ?



La rentrée scolaire 2021, n'a certainement pas eu le même goût pour tous.

Alors que les médias mettaient tous, plein feu sur le même

sujet;

– l'ouverture du nouveau « **Collège Jean Moulin** » , **MédiaChartres** à préféré intéresser aux (zones d'ombres), des autres.

Nous avons jeté notre dévolu, sur » **l'École primaire François Villon** » en **basse Ville** de **Chartres**.



Première remarque, l'architecture en façade du bâtiment, fait penser à un véritable décor de cinéma (Western Mexicain).

Ensuite, ça se gâte très vite, l'école n'est signalé que par un seul petit panneau auquel absolument personne ne prête vraiment attention !

Le passage piéton est effacé (suite à des travaux en Juillet) !

Aucun ralentisseur, (alors qu'une rue en possède 3 sur 150 mètres) ?



François Villon, doit trouver ici, sujet à ses chers « Pauvres pendus » !

MédiaChartres s'inquiète pour la sécurité des enfants et des parents.

J.C



LA RECONNAISSANCE !

Votre journal, **MédiaChartres**, étend ses ailes et conforte sa reconnaissance et sa popularité.



Cactus

Le blogue écologistes « **Cactus** » , cite **MédiaChartres** dans un article récent (merci à eux).

<https://www.cactus.press/2021/08/30/mediachartres-pour-enerver-le-systeme-gorgien/#comment-9843>

MédiaChartres, va très bientôt être à l'antenne d'une RLP (radio locale privé),



pour une possible « chronique hebdomadaire », sur les thèmes du journal.

MédiaChartres, propose à la **Municipalité de Chartres**, un « face à face télévisé » avec les **Élus (es)**: **Métropole/Mairie/Département/Députés/Sénateurs**, dans le studio de la Ville, **un défi ALORS, CHICHE ?**

Martine

Leroy



LES BELLES JARDINIÈRES.

MédiaChartres, tient à saluer le très beau travail des
jardiniers de la
Ville.



Les jardinières de la **Place des Epars**, sont superbes !

Un embellissement régulier, qui égale notre quotidien et nos humeurs.

Savoir reconnaître et apprécier le talent, est une vertu.

Félicitation !

La Rédaction



L'AVOCAT « DU DIABLE » ?

Dans l'absolutisme, un **Avocat** est par définition, une personne censée connaître les lois.



MédiaChartres, vous prouve le contraire.



les preuves

Un adepte chronique, du stationnement illégal devant les portes de la Mairie de Chartres.

Il suffit donc, d'acheter une cocarde tricolore (en vente libre sur le Net), pour s'assurer du droit de tout.

Une « complaisance » institutionnalisée (Mairie, Police etc).

Certains disent, que le métier d'Avocats« , ce résumerait à, « 5 ans de droit et tout le reste de travers » ?

Bravo !!!!

Claude Harffi

Les rues de Chartres « mal barrés » !

Comme à l'habitude, **MédiaChartres** vous informe des « **anomalies** » ! (extraits choisis)

Barrée depuis + de 5 ans



De plus en plus de rues de **Chartres** sont... « mal barrés » du fait de la loi « **ORI** »

dans des secteurs sauvegardés (...)

https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_0RI_EPF01.pdf

« prétexte » pour certains, à déclarer des immeubles en état de périls éminents ?

Sans jamais, en apporter les preuves formelles (publications des rapports d'expertises), **qui pourtant sont des documents Publics (?)**

Le « **bouclage** » pour certaines, remonte même à **plusieurs années, en défaut d'affichage ou en dates obsolètes.**

Ce qui en droit, constitue, « **un abus de pouvoir caractérisé** » .



La loi « **ORI** » n'autorise pas de t'elles pratiques

<https://www.score-avocats.com/droit-public-quest-ce-quun-abus-de-pouvoir/>



D'après nos sources, une plainte devrait être déposée très prochainement, sur ce sujet.

Yves Dubois





LA NOUVELLE SAISON AU THÉÂTRE !

MediaChartes, vous recommande le programme du **Théâtre de Chartres**,

disponible à partir du 09/09/21

(voir notre article précédent).

La Rédaction